



APASP
Association Pour l'Achat dans les Services Publics
www.apasp.com

Bienvenue à la WEB CONFERENCE

de l'APASP

LE RETOUR EN FORCE DU MADE IN FRANCE DANS LA COMMANDE PUBLIQUE

Animation

Jean Marc PEYRICAL
Président de l'APASP – Avocat – Maître de Conférences
et
Sébastien TAUPIAC
Directeur du Développement - Verso Healthcare

17 SEPTEMBRE 2020
de 14 h 00 à 15 h 00




1



APASP
Association Pour l'Achat dans les Services Publics
www.apasp.com

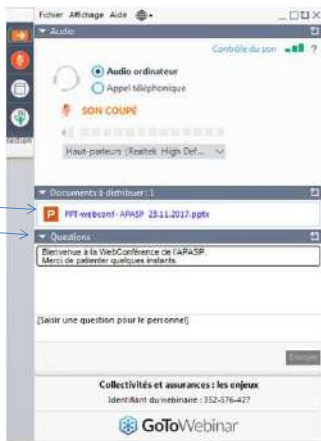
POSEZ VOS QUESTIONS DÈS À PRÉSENT

Et nous y répondrons à la fin de la conférence

Comment poser une question ?

A droite de votre écran, la fenêtre pour :

- télécharger les documents
- poser vos questions





2

CETTE CRISE A MIS EN EXERGUE DES PROBLEMATIQUES PROFONDES



Une crise sans précédent et **avec une absence totale de modélisation connue de réponse**

Le manque de souplesse et de réactivité de notre processus administratif lié à l'achat public (on est passé du trop rigide au trop souple pendant le confinement!)

Une très grande dépendance industrielle et donc économique **en ce qui concerne les fournitures critiques**

Une vision encore trop « industrielle » et « produits manufacturiers » du « made in France »

L'indépendance et la souveraineté concernent aussi et **de manière essentielle les services**.
(ex : télétravail, cybersécurité, gestion RH digitale, maintenance, ...)

VERSO HEALTHCARE



- **Groupe français indépe** 
- **Actionnaire de premier rang**
- Acteur majeur du secteur de la santé
- **Nombreux experts** répartis au sein d'agences sur la toute France ainsi qu'en Italie, au Benelux et en Suisse.
- Accompagne depuis plus de 10 ans les professionnels de santé (médecins libéraux, cliniques et hôpitaux)
- Déploiement, optimisation et disponibilité des plateaux techniques d'un point de vue ...
- **Economique** (achat, financement, infogérance et reprise)
- **Technique** (matériels et SI)
- **Organisationnelle** (ressources humaines, parcours patient)
- **Réglementaire** (assurance, cybersécurité).

www.verso.healthcare



3

POURQUOI ASSOCIER COMMANDE PUBLIQUE ET MADE IN FRANCE

Après la gestion de l'urgence liée à la crise sanitaire, **le rôle de la commande publique notamment dans le cadre du plan de relance est légitimement posée.**

Et ce pour plusieurs raisons :

- La commande publique a été mobilisée dans le cadre du plan de relance 2008/2009
- Son poids est important tant dans l'économie française, qu'européenne
- Elle irrigue de nombreux secteurs économiques et notamment les plus impactés par la crise actuelle (bâtiment et travaux publics, culture, automobile, ...)
- La dépense publique assure des revenus aux entreprises privées de manière directe et indirecte (sous-traitance, composants, matière première, intérim, ...)



4

CRISE DE 2008, 2009 : BIS REPETITA ? OU PAS ?

Retour sur les mesures prises en 2008/2009

- Rehaussement du seuil des marchés publics de 4 à 20 k€ HT
- Rehaussement du seuil MAPA des marchés publics de travaux de 206 à 5 150 k€ HT
- Suppression de CAO pour l'Etat et ses établissements publics et les établissements hospitaliers
- Suppression de la double enveloppe pour les appel d'offres
- Réduction des délais de paiement de 45 jours à 30 jours pour les collectivités territoriales et les établissements publics locaux
- Passage (provisoire) du montant des avances à 20% du montant du marché pour les marchés de l'Etat
- Possibilité de prolonger d'une année les contrats de délégation de service public (travaux portant sur l'insertion dans l'environnement, la sécurité ou les échanges avec le réseau non concédé)



Des mesures récemment prises

[Un décret du 22 juillet](#) a relevé le seuil de dispense de procédure pour la passation des marchés publics de travaux conclus avant le 10 juillet 2021 et pour la passation des marchés publics de fourniture de denrées alimentaires impactés par la crise sanitaire.

Passer d'un plan de relance « ponctuel » à un plan de relance « durable »

ARASP

5

LE RETOUR EN FORCE DU MADE IN FRANCE DANS LA COMMANDE PUBLIQUE

SOMMAIRE

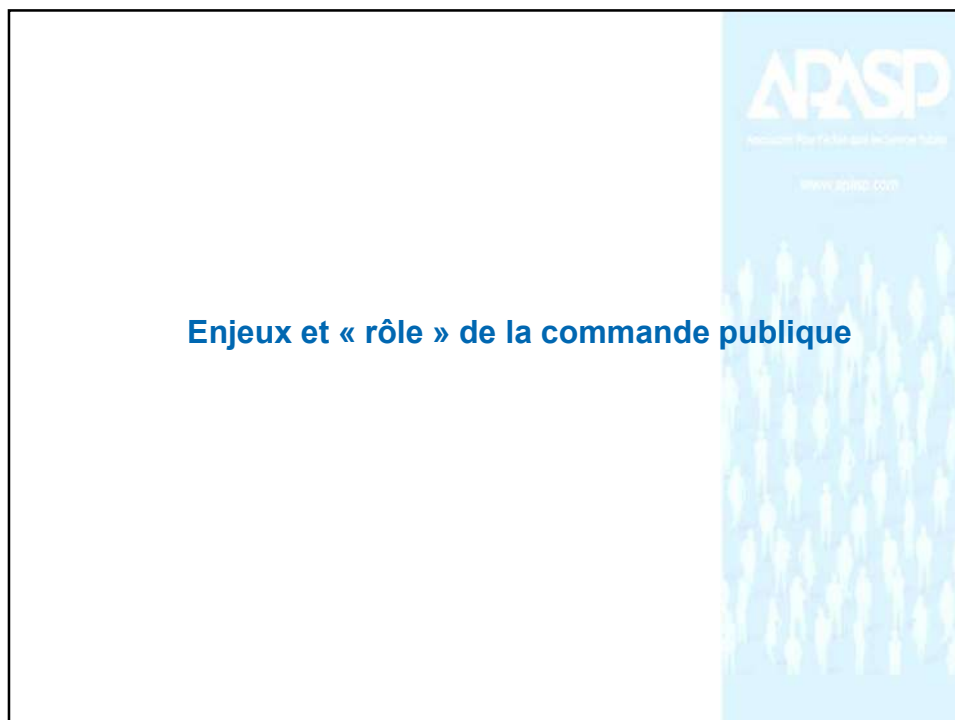
1. Enjeux et « rôle » de la commande publique
2. Made in France, de quoi parlons-nous ?
3. Produits, services, ... quels emplois ?
4. La tentation du « Small Business Act »
5. Relever les seuils des marchés publics
6. Le code de la commande publique, levier ou frein ?
7. Au-delà de l'emploi, des enjeux surtout de souveraineté
8. Questions / Réponses

ARASP
Association pour le Renforcement de l'Action Publique et des Services Publics
www.arasp.com

ARASP

6

6



7

ENJEUX ET RÔLE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

1- ASSURER L'EFFICIENCE DU SERVICE PUBLIC

Les achats de produits et services visent à assurer la performance du service public, tant pour les usagers (disponibilité, ...) que pour les agents (sécurité au travail, formation professionnelle, ...)

2- OPTIMISER LA DEPENSE PUBLIQUE

La commande publique repose sur les recettes publiques issues des citoyens et des entreprises. Obligation de garantir le bon usage des deniers publics.

3- CONTRIBUER AUX POLITIQUES PUBLIQUES

Performance environnementale
Insertion sociale
innovation

IN FINE

Si la commande publique n'a pas pour mission première de soutenir une économie nationale, régionale ou locale, il est aujourd'hui essentiel de considérer **que le recours « vérifié » à des entreprises en proximité** peut dans de très nombreux cas permettre d'associer :

- Une performance économique en coût complet
- Une très grande disponibilité et réactivité voir une certaine souveraineté !
- L'accès à des solutions adaptées ou plus adaptées aux attentes parfois spécifiques liés au service public concerné (innovation)



ARASP

8



9

MADE IN FRANCE, DE QUOI PARLONS-NOUS ?

1- L'ARLESIENNE

Depuis 2013 et Arnaud Montebourg, Ministre du redressement productif, le sujet du « Made in France » n'a cessé d'être au cœur de l'actualité. Avec l'élection de Donald Trump, ce sujet n'a fait que se renforcer appelant dans un monde mondialisé au retour d'un certain protectionnisme.

2- UNE TENTATION POLITIQUE FREINÉE JURIDIQUEMENT

- Appel du pied aux acheteurs publics afin de leur demander de « favoriser » les produits (et les services !) « made in France »
- Démarche compréhensible mais ambiguë (pas de cadre juridique mais surtout injonction contradictoire parfois au regard de la pression sur les prix mais également sur les exigences environnementales)
- Label non valorisable au sein de la commande publique (dispositions de la directive 2014/24EU)

3- QU'EST-CE QU'UN PRODUIT OU SERVICE MADE IN FRANCE ?

- Les produits « made in France ou EU » sont rarement 100% « made in France ou EU »
- Création du label « Origine France Garantie » / lieu de production / 50 à 100% du PRU acquis en France
- Intervention de la DGDDI, DGCCRF, ...
- <https://www.economie.gouv.fr/cedef/fabrique-en-france>




10



11

PRODUITS, SERVICES, QUELS EMPLOIS ?

1- La première justification du débat actuel, c'est l'emploi !

Toutes les initiatives des pouvoirs publics sont orientées, qui plus est au regard de la crise, en faveur du maintien et du développement de l'emploi salarié sur le territoire national.

2- Associer commande publique et emploi, est-ce légitime ?

La réponse est oui tant pour des raisons économiques que sociales

- L'emploi est d'abord un enjeu d'intégration sociale
- L'emploi est une source de revenus
- L'absence d'emplois est une charge importante (chômage partiel, ...)
- La dépense publique vise aussi à générer des recettes publiques

La réponse est oui pour des raisons d'indépendance ...de souveraineté

- De nombreux « services publics » relèvent du régalien et donc d'une indépendance et souveraineté garantes de la République et de la Démocratie
- La disponibilité de certains produits et services est un enjeu majeur et mieux appréhendé au cours de cette crise
- La dépendance forte vis-à-vis d'industriels ou de prestataires de service conduit à forte augmentation des dépenses

ARASP

12

PRODUITS, SERVICES, QUELS EMPLOIS ?

Ensemble		Sexe en %		Âge en %			
en milliers	en %	Femmes	Hommes	15-24 ans	25-49 ans	50 ans ou plus	
Agriculture	754	2,8	1,6	4,0	2,9	2,1	4,3
Industrie	3 626	13,6	7,8	19,1	14,2	14,0	12,7
Construction	1 699	6,4	1,4	11,0	7,3	6,7	5,6
Tertiaire	20 161	75,8	88,0	64,5	73,1	76,0	76,3
Commerce	3 428	12,9	12,6	13,2	18,2	13,2	10,9
Transports	1 463	5,5	3,0	7,8	4,1	5,5	5,9
Hébergement et restauration	1 022	3,8	3,9	3,8	9,1	3,6	3,0
Information et communication	740	2,8	1,7	3,8	2,1	3,2	2,2
Finance, assurance, immobilier	1 224	4,6	5,4	3,9	3,1	4,7	4,8
Activités scientifiques, techniques, services administratifs	2 568	9,7	9,3	10,0	8,3	10,5	8,3
Administration publique	2 431	9,1	10,0	8,3	5,7	8,6	11,2
Enseignement	1 995	7,5	10,7	4,6	4,3	7,8	7,8
Activités pour la santé humaine	1 892	7,1	11,1	3,4	5,1	7,2	7,4
Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	1 976	7,4	13,0	2,3	6,3	6,9	8,8
Autres services	1 422	5,3	7,3	3,5	6,7	4,8	6,1
Activité indéterminée	344	1,3	1,2	1,4	2,5	1,2	1,1
Total	26 584	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0



13

La tentation du « Small Business Act »



14

LA TENTATION DU SMALL BUSINESS ACT

1- DEFINITION

- La notion de « Small Business act » (SBA) est issue de la loi votée au Congrès américain en 1953
- Réserver (notamment) les marchés publics compris entre 2 500 et 100 000 dollars aux PME ou plan de sous-traitance aux PME obligatoire
- Existence de ce dispositif au Canada, Corée du sud et Japon

2- ET L'EUROPE ?

- Nombreuses initiatives de collectivités françaises (à saluer) mais reposant davantage sur un guide ou charte de « bonnes pratiques »
- Démarche actuellement impossible au regard de l'accord plurilatéral sur les marchés publics en vigueur dans le cadre de l'OMC (accord AMP)

3- UNE PROBABLE EVOLUTION A VENIR

- Crise économique en Europe, tensions géopolitiques, non réciprocité
- [Nouvelle stratégie de la Commission européenne](#)

4- DES QUESTIONS EN SUSPENS

- Définition de la PME ?
- Quid d'une PME ayant son siège en UE mais produisant en dehors ?
- Quid des capitaux étrangers majoritaires
- Seuils et application ? Uniformité fournitures, services et travaux ?



ARASP

15

Relever les seuils de marchés publics ?

ARASP
Association pour le Renforcement des Activités et des Revenus des PME
www.arasp.com

16

RELEVER LES SEUILS DES MARCHES PUBLICS

1- SITUATION ACTUELLE

- Depuis le 1^{er} janvier 2020, le seuil au-dessus duquel une procédure de publicité et de mise en concurrence est nécessaire est obligatoire est passé de 25 à 40 k€ HT
- Un décret du 22 juillet a relevé le seuil de dispense de procédure pour la passation des marchés publics de travaux conclus avant le 10 juillet 2021 et pour la passation des marchés publics de fourniture de denrées alimentaires impactés par la crise sanitaire.

2- UNE PROBLEMATIQUE DE MESURE D'IMPACT

- L'obligation de publier les données en open data n'est obligatoire qu'à partir de 25 k€ HT
- Le recensement des marchés publics n'est obligatoire qu'à partir de 90 k€ HT
- Les propositions actuelles de relèvement global à 100 k€ HT et le décret du 22 juillet ne reposent sur aucune donnée précise.

3- LES IMPACTS INDIRECTS

- Positionnement des GAFA et BATX (offres dédiées Business to Government)
- Services de Cloud, logiciels, ...
- Réseaux commerciaux importants des grands groupes

In fine, le relèvement des seuils est davantage légitimé et justifié par une optimisation en coût complet du processus achat. Procédure plus coûteuse de l'achat en lui-même. Plus de réactivité associée.



17

Le Code de la Commande Publique, levier ou frein ?



18

LE CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE, LEVIER OU FREIN ?

Depuis de nombreuses années, un certain nombre de personnes tentent de justifier le faible niveau des commandes adressées aux PME au travers de la commande publique. Le lien de cause à effet est difficile à démontrer. **La problématique semble reposer davantage sur un manque de confiance.**

Côté acheteurs

1. Le Droit National lié à la commande publique est issu du Droit Européen ! D'autres pays arrivent parfaitement à conduire cette politique publique
2. La mise en œuvre et respect des trois grands principes de la commande publique (liberté d'accès, égalité de traitement et transparence) sont par définition des éléments favorables aux TPE et PME !
3. Il existe au sein du Code de la commande publique une multitude procédures, critères de choix, pondérations permettant un achat pertinent notamment en coût complet

Côté entreprises

1. La dématérialisation des marchés publics a été une opportunité pour les PME (visibilité des procédures, réponses, ...)
2. Des dispositifs facilitent les démarches des entreprises (DUME, groupements momentané d'entreprises,)
3. De nombreuses évolutions ont eu lieu (simplification, facturation électronique, délai de paiement, médiateur des entreprises)

In fine, un levier tant pour les acheteurs que pour les entreprises !



19

**Au-delà de l'emploi, des enjeux surtout de
souveraineté**



20

CONCLUSION

UN CONTEXTE FAVORABLE

- ✓ Un droit de la commande publique stabilisé
- ✓ Une souplesse accrue liée au relèvement des seuils mais surtout à la digitalisation des processus
- ✓ Une professionnalisation croissante des acheteurs et le développement des centrales d'achat
- ✓ Des initiatives attendues de l'Europe en matière de SBA

Toutefois et l'histoire l'a démontré, le sujet semble ne pas être réglementaire et juridique. D'ailleurs d'autres pays européens ont réussi à faire de leur commande publique un outil au service de leur économie nationale.

UNE PROBLEMATIQUE « CULTURELLE » et « PLUS PROFONDE »

Made in France, Fabriqué en France, Conçu en France... **Un Français sur 4 est prêt à payer plus cher** un produit parce qu'il est français.

Image « erronée » du produit ou du service français, ... allemand, italien, ... !

LES ACTIONS A ENTREPRENDRE

- ✓ **Isoler les secteurs de produits et services en fonction de leur criticité** (denrées, EPI, prestations de cybersécurité, ...) notamment pour les seuils et les procédures.
- ✓ Imposer aux acheteurs publics **en fonction d'un seuil de niveau d'achat annuel le label RFAR**
- ✓ Plan de communication des pouvoirs publics **en faveur du « made in France »**
- ✓ Amener les acheteurs publics à mettre en place vis-à-vis des agents publics et des citoyens une **démarche d'informations et de communication sur les achats réalisés**
- ✓ Clarification des objectifs de la commande publique et **orientation en coût complet et non plus en prix**



21

DES QUESTIONS ?

APASP

Association Pour l'Achat dans les Services Publics

www.apasp.com



22



www.apasp.com



Prochaine session d'études

Actualité de la commande publique

Lundi 12 et mardi 13 octobre 2020

☛ 2 possibilités : soit en participation présentielle à Paris
soit en Visio conférence

Lieu : AUDITORIUM DE LA BRED - 18 QUAI DE LA RAPEE – 75012 PARIS

Horaires : lundi 12 octobre de 13 h 00 à 17 h 00 et mardi 13 octobre de 9 h à 17 h

Ces journées s'adressent à tous les acheteurs publics, juristes, entreprises, PME. Elles ont pour objectif de traiter des problématiques rencontrées par les professionnels de la commande publique et d'enrichir les réflexions entre experts et participants



23



www.apasp.com



DEVENEZ ADHERENT DE L'APASP

et bénéficiez

d'une assistance technique marchés publics, une revue de presse hebdomadaire, des Web Conférences et des Web formations, des colloques, des séminaires, un outil de gestion « CEPHEE » pour les groupements de commandes, un outil méthodologique pour améliorer l'offre et réduire le gaspillage alimentaire en restauration collective ...

Formulaire d'adhésion année 2020 en pièce jointe ou cliquez [ici](#)

Merci pour votre soutien



24

Web conference



24 septembre 2020 à 14h00

**« Gestion des dispositifs médicaux critiques,
un enjeu majeur révélé par la crise »**

Sébastien Toupjac
Directeur du Développement
Verso Healthcare



Thomas Poirier
Directeur Général
Value Medical



A destination des acheteurs publics, des entreprises
et des acteurs institutionnels

[Inscription](#)



Association Pour l'Éthique et la Qualité de la Santé Publique

www.apasp.com



25

Encore quelques questions... ?

L'APASP propose à ses adhérents une assistance technique marchés publics, une revue de presse hebdomadaire, des Web Conférences et des Web formations, des colloques, des séminaires, un outil de gestion « CEPHEE » pour les groupements de commandes, un outil méthodologique pour améliorer l'offre et réduire le gaspillage alimentaire en restauration collective ...



Pour en savoir plus sur nos adhésions, rendez-vous sur
www.apasp.com ou contactez nous au **01 42 80 93 93**



26

13